

## GLOSSAIRE

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Connaissance direct                 | Connaissance unique émis par un transporteur qui s'engage à acheminer la marchandise de porte à porte.   |
| Densité                             | Poids d'un article par unité cube de mesure.   |
| Factage                             | Transport des marchandises de l'entrepôt de l'expéditeur au terminal de départ du transporteur, et du terminal d'arrivée du transporteur à l'entrepôt du destinataire.   |
| Franco de bord (f.o.b.)             | Clause par laquelle le vendeur s'engage à livrer sans frais la marchandise à bord du navire du transporteur, point à partir duquel les risques et frais du chargement sont supportés par l'acheteur.   |
| Fret tous genres (F.A.K.)           | Fret général dont l'assiette de calcul ne tient pas compte de la catégorie de la marchandise.  |
| Gestion de la distribution physique | Les activités liées à l'acheminement efficient des matières premières depuis les sources d'approvisionnement jusqu'aux points de production, et des produits finis jusqu'aux points de consommation; englobe le transport, l'entreposage, la manutention des matières, l'emballage, le contrôle des stocks, le traitement des commandes, les projections de ventes, et les services au client. |
| Lettre de voiture                   | Document de transport donnant la description détaillée d'un envoi.   |
| Marchandises en douane              | Marchandises déposées dans un entrepôt de douane.  |
| Point d'échange                     | Point où les marchandises changeant de territoire sont transférées à un autre transporteur ou à une autre ligne de transport; ou point où un transporteur combine deux autorisations d'exploitation pour fournir un service direct.  |
| Réciprocité                         | Entente selon laquelle un État ou une province accorde des privilèges aux véhicules ou aux exploitants de véhicules d'un autre État ou d'une autre province en échange de l'octroi réciproque des mêmes privilèges.  |
| Repérage                            | Le fait de déterminer la position géographique des marchandises en transit.  |
| Responsabilité                      | Responsabilité juridique et/ou financière de livrer comme convenu la marchandise sans l'avoir endommagée.  |
| Services accessoires                | Prestations fournies en plus du transport proprement dit : chauffage, réfrigération, entreposage, emballage, etc.  |
| Tarifs de catégorie                 | Taux généraux s'appliquant aux marchandises similaires d'une même catégorie de produits.   |
| Tarifs de libération                | Tarifs préférentiels qu'offrent certains types de transporteurs si l'expéditeur accepte de les libérer de toute responsabilité pour endommagement.   |
| Tarifs marchandises                 | Taux s'appliquant à des marchandises explicitement nommées dans un barème.   |
| Transfert                           | Le fait de passer le chargement d'un transporteur à un autre; ce transfert, qui combine les autorisations d'exploitation de l'un et l'autre transporteur, permet le transport de la marchandise du point d'origine au point de destination.  |
| Transporteur public                 | Transporteur titulaire d'un permis gouvernemental et tenu de transporter toutes les marchandises qui lui sont offertes s'il a l'autorisation d'exploitation requise.   |
| Voyage de retour                    | Action de revenir avec un chargement sur une partie du chemin parcouru à l'aller.  |
| Wagon de pool                       | Wagon utilisé par des intermédiaires pour grouper des expéditions destinées à plusieurs clients.   |

Sources : — Institut canadien du trafic et du transport  
— E.M. LUDWICK & ASSOCIATES INC.